PÉTITION
ET
PIÈCES
PRÉSENTÉES
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par l'infortuné CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY, connu sous le nom d'ALEXANDRE DE CREQUY, détenu 46 ans en différentes prisons et forteresses, par lesquelles il dévoile à la Nation le comble des horreurs, de la tyrannie et du despotisme, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

SECONDE ÉDITION,

Revue et corrigée par l'Auteur, augmentée de sa seconde Pétition à l'Assemblée Nationale, de son Adresse aux Sections de Paris, et Note Justificative.



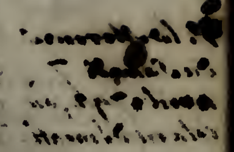
se trouve A PARIS,

Chez LEBOUR, Libraire au Palais-Royal, sous les Galeries de bois, N°. 188.

Et POUGIN, Imprimeur-Libraire, rue Mazarine, N°. 51.

PÉTITION

A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE FRANCE,



MESSIEURS,

Je manque d'expressions pour rendre la vivacité et l'étendue de la reconnoissance dont je suis pénétré et tributaire envers l'Assemblée Nationale de France, qui m'admet à l'honneur de parler dans son sein, après m'avoir rendu la vie, la liberté et ma patrie.

J'apporte devant vous, Messieurs, un grand intérêt, l'intérêt général de tous citoyens, et la preuve complette des abus excessifs du despotisme ministériel, arbitraire et déprédateur, sous les règnes de Louis XV et Louis XVI ; ce qui nécessita la convocation de l'Assemblée de la Nation. Vous avez sous les yeux une victime rare et peut-être unique par ses circonstances, aussi votre compétence est exclusive pour en connoître.

Ce ne fut point le destin de la fatalité qui me persécuta si cruellement dès le berceau ; ce fut uniquement l'iniquité, la perversité, la scélératesse des hommes en places ministérielles, oppresseurs et déprédateurs dont la providence divine m'a sauvé. Elle me présente aujourd'hui, et me donne en spectacle à l'univers que j'ai le droit d'étonner et d'intéresser par mes malheurs, mes souffrances, et pour avoir survécu à tant d'horreurs et de supplices.

Environ quarante réclusions ou emprisonnemens ont partagé et presque rempli l'espace et les époques de ma vie ; la dernière est une captivité de neuf ans, dans une terre étrangère, au fort de Prusse, près de la ville de Stettin, tombeau où je fus descendu tout vivant, chargé de fers du poids de plus de soixante livres, au pain et à l'eau, privé de la lumière, sur la dure, destiné à y périr, le tout afin de me soustraire à la réclamation de mes droits et biens usurpés par le nommé Blanchefort, se disant Crequy, et ses participans. C'est de cet horrible tombeau que l'Assemblée Nationale de France, par sa justice et son humanité, vient de m'arracher et me rendre à la lumière, à ma patrie et à mes droits.

Dignes législateurs de la plus grande nation du monde, j'invoque votre sagesse et vos loix ! Vous êtes exclusivement compétens ; mon intérêt est le national même, et celui de tous citoyens ; il est de plus lié au gouvernement despotique qui m'a victimé, sans égard à la justice, ni des hommes ni de Dieu. Mes droits sont sacrés, ils ont été violés par des hommes en places, contempteurs de l'humanité et de la divinité. Votre tribunal seul demeure compétent.

Mais encore, quels furent et purent être les premiers motifs qui me vouèrent à la haîne et à l'oppression ?

Cette question remonte aux auteurs de mes jours, et m'oblige d'indiquer ceux - mêmes qui m'appelèrent à naître. Souffrez donc, auguste Assemblée, le récit et le précis nécessaire de ma naissance et de mes évènemens ; vous jugerez ensuite des causes secrètes et clandestines qui me victimèrent, sans nul respect pour mon innocence ni mes droits.

Elizabeth de Montmorency, dite princesse de Freyberg

et de Schitzemberg, me donna le jour, et m'apprit que je suis le fruit de son mariage secret avec Louis XV, antérieurement à celui qu'il fit en public avec la princesse de Lezinski. Ma mère retourna dans ses états de Freyberg en Empire. Là, elle fut recherchée en mariage par Jacques-Charles-Alphonse de Crequy, envoyé extraordinaire de France à Vienne, et qui ignoroit le susdit mariage secret. Le roi Louis XV s'y opposa et ne permit cette alliance qu'en 1736, mais sous des réserves insolites et politiques à expliquer en tems et lieux. Ceci se passoit à Paris.

La princesse de Montmorency, de Freyberg et de Schitzemberg, disgraciée de la cour de France, et mécontente de l'inconduite d'Alphonse de Crequy, se retira dans ses états en Empire, près de Vienne. Ce fut à cette époque 1737, que je naquis et fus baptisé.

Ma mère repassa en France aux ordres de Louis XV, vers l'année 1748 ou 1749; Alphonse de Crequy avoit été aux portes de la mort; et, comme il avoit reçu la dot de ma mère qui absorboit de beaucoup tout ce qu'il possédoit, en réparation, il me déclara son unique héritier par son testament. Il fut fait ensuite un autre acte devant notaire, à Paris, qui porte mon signalement, par la singularité d'une empreinte que la nature m'avoit imprimé ineffaçablement. Par cet acte, je suis pensionné par Alphonse de Crequy pour mon éducation, sous la main de l'abbé Goudin d'Arostey, résidant lors-à Paris. L'on me pourvut ensuite, par le même acte, d'un subrogé tuteur qui fut Blanchefort, père de l'actuel, mon persécuteur, qui se dit Crequy.

Ma mère fut placée, par ordre du roi, dans une maison de retraite; dès ce moment, je la perdis de vue; je la crois vivante, n'ayant aucune preuve de sa mort.

Alphonse de Crequy, ayant vécu concubinairement avec une demoiselle, précédemment, pendant nombre d'années, continua ses égaremens avec elle, qui le sollicitoit à me haïr et persécuter.

La persuasion où étoit Alphonse, que je n'étois pas son fils, mais celui de Louis XV, l'instiguoit à me faire moine. Je résistai ; on me mit dans un couvent, pour m'y contraindre par violence ; on vouloit, au moins, que je fusse ecclésiastique, et l'on me tonsura, rapportant là toute mon éducation. Je m'étois échappé des mains d'Arostey ; je fuis également du cachot monacal. J'avois alors environ vingt ans. Enfin, pour me soustraire à mes persécuteurs, je voyageai chez l'étranger, où j'appris la mort d'Alphonse de Crequy, décédé en Poitou, dans sa terre, en 1771. Je rentrai en France, où j'appris qu'il avoit testé de nouveau ; je me procurai son extrait mortuaire et copie de son testament, et vins trouver Blanchefort le fils, qui avoit succédé à son pére dans l'administration de mes biens pupillaires.

Ce testament portoit : que le testateur avoit un fils par le monde, à qui appartenoient et il laissoit tous ses biens : en cas qu'il reparut, ils lui seroient remis, et que où il ne reparoîtroit pas, ils resteroient audit Blanchefort fils. Ce testament portoit de plus que l'on reconnoîtroit l'héritier aux marques indélébiles qu'il portoit, et voilà le dénouement aussi et la cause des criminelles persécutions que j'ai essuyées de la part de ce Blanchefort et ses complices.

A mon apparition, sur la fin de 1773, cet administrateur de mes biens me méconnut, me traita de faussaire, d'imposteur et d'aventurier, et sur ma demande formée contre lui à la prévôté de Versailles, où il résidoit, étant attaché à la maison de *Monsieur*, il m'accusa et dénonça

comme tel, et conclut à mon arrestation. Je fus emprisonné, mis au cachot, désaisi de tous mes titres qui furent livrés à Blanchefort, sous prétexte d'examen.

Par un coup du ciel, je me procurai l'acte ci-devant mentionné; il portoit mon signalement et prouvoit mon identité. La main qui le remit, en imposa au juge complice; on me rendit la liberté, et j'en sortis sous le nom de CREQUY, cnmme j'y étois entré.

Un jugement m'étoit dû pour m'absoudre et réparer, ou me condamner. Le juge complice n'en rendit point.

Forcé de me reconnoître, Blanchefort s'excusa et me caressa pour me surprendre de nouveau. On imagina ensuite la calomnie de dire que j'étois complice de Lally dans l'Inde où je ne fus jamais; la calomnie fut reconnue, le roi fut détrompé et je sortis encore de ma prison.

Le roi meurt en mai suivant; le prince des Deux-Ponts, mon parrain et protecteur, meurt bientôt après. Il m'avoit conseillé de voyager encore, tandis qu'il me vengeroit; sa mort me laissa désespéré. Je m'éloignai de mes ennemis, dont la persécution me suivoit: je passai en Pologne, où je pris de l'emploi militaire. De retour en Silésie, je m'y mariai en 1781. Je revins en France en 1782. Je présentai des mémoires au roi, pour lui demander justice et protection, je lui rappelai les promesses qu'il m'avoit faites sous la Vauguyon; il s'en souvint, et promit encore; il me fit dire ensuite de me pourvoir au parlement pour mes droits et réclamations.

Le despotisme ministériel de France me persécuta; des circonstances me rappelèrent en Silésie; les mêmes persécuteurs et complices m'y poursuivirent; on m'y arrête sous calomnie; je me justifie et je suis rendu libre. Le despotisme ministériel de France sert Blanchefort, par complicité; on m'y crée une pension de six cents

livres de rente viagère, par le fond constitué de douze mille livres, consignées à la banque de Berlin, et l'on me descend tout vivant dans un cachot pour y périr et pourrir, et me soustraire à mes réclamations de biens et droits en France.

L'Assemblée Nationale de France l'apprend, après neuf ans de supplice dans cet état affreux; sa justice et son humanité m'en arrachent et me rendent ma liberté et ma patrie.

Le Supplément historique de mes malheurs est sous la presse; il doit paroître et instruire l'univers des supplices et abominations pratiquées contre moi, et étonner les nations qui apprendront comment j'ai pu y survivre.

Il existe aussi des preuves confirmatives de mon état personnel et naissance; elles sont au secret des registres de cette famille régnante. Les livres refusés, parce qu'ils renferment les secrets de Louis XV et de l'état, les contiennent. On doit trouver aussi les pensions et les ordres dont je suis décoré, et il n'est aucun prétexte de refuser aux représentans d'une nation, ce qu'elle a droit et intérêt de ne pas ignorer. Il n'est aucun livre rouge, ni verd, ni de couleur quelconque, qu'elle n'ait le droit d'exiger et de voir, sur-tout quand le motif est, comme ici, de toute justice; et je conclus et le demande contre le prétexte même qu'allégua, si injustement, le ministre Necker, pour ne pas éclairer la nation sur tout ce qu'elle a droit de savoir, et principalement en matière de justice étroite, comme ce cas ci le requiert, que l'Assemblée Nationale doit se faire apporter et ouvrir les susdits livres.

En attendant, Messieurs, cette représentation de droit que je demande, j'exige 1°., que Blanchefort soit contraint de représenter le titre d'administration desdits biens pupillaires

pupillaires par lui administrés, par lequel titre son père et lui, successivement, les administrèrent, et dont ils me doivent la restitution plénière et les comptes de leur gestion. Ce titre même indiquant le pupille et l'administrateur, ainsi que le tuteur de la personne et biens dudit pupille, dont ils sont personnellement responsables; la representation en est de droit étroit et de nécessité.

2°. Je demande qne le même Blanchefort soit également contraint de représenter l'acte testamentaire qui défère et conserve lesdits biens au pupille, au cas qu'il réparoisse, et à défaut de laquelle reparition ou retour, les délaisse et abandonne auxdits administrateurs y dénoncés.

Par ce titre second, on verra comment, de simple administrateur, Blanchefort a pu devenir propriétaire desdits biens.

C'est d'ailleurs le devoir du tuteur de représenter au pupille, les titres de la tutelle personnelle et réelle, et sur-tout ceux dont moi-même, ce pupille, étois muni, lors de mon arrestation à Versailles en 1774, et dont je fus induement désaisi, pour les livrer, par le juge complice, audit Blanchefort mon persécuteur.

Pourquoi donc ces titres ne me seroient-ils pas par lui représentés ? Le refus de Blanchefort seroit sa conviction, comme leur représentation assure aussi victorieusement le succès de mes conclusions, prétentions et réclamations.

J'observerai que les indemnités qui me sont dues par le gouvernement, pour raison de l'oppression et supplication de ma personne, et de la privation de mes biens, le tout par la complicité du despotisme ministériel, et afin de me soustraire à la réclamation de tous mes droits; ces indemnités sont un objet sur lequel l'Assemblée est

seule compétente de prononcer, puisque c'est d'entre le gouvernement du despotisme ministériel et moi.

Sages législateurs, vous dans les mains desquels est la destinée de l'empire, qu'il me soit permis de réclamer l'exécution de votre sublime et immortelle constitution, qui fait l'admiration des nations qu'elle va régénérer. L'exécution sur-tout de ses décrets, qui sont les bases et les fondemens de l'état social, tels, entr'autres, le premier décret de ce chef-d'œuvre constitutionnel, celui qui rétablit l'homme dans sa dignité originelle, par la reconnoissance, le rétablissement et la promulgation de ses droits naturels, sacrés, inaliénables, inamissibles et imprescriptibles. L'article XVII en est encore une base fondamentale et constitutionnelle. Il assure et conserve absolument les propriétés et les droits des citoyens. J'en demande également la pleine et prompte exécution en tout ce qui m'appartient et concerne : ma demande est donc essentiellement juste, puisqu'elle est constitutionnelle et digne de toute l'intégrité qui vous caractérise, et que je me propose de célébrer toute ma vie.

CHARLES DE BOURBON - MONTMORENCY ET DE CREQUY.

SUPPLÉMENT
DE LA PÉTITION ET REQUÊTE
PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 13 NOVEMBRE 1791.

PRÉCIS de mes démarches près de l'Assemblée Nationale, et des réponses de la Cour et des Ministres, en vertu de mes Requêtes présentées depuis le 30 Août 1791, qui étoit le septième mois d'après le recouvrement de ma liberté, aux ordres de l'Assemblée Nationale de France et du Roi des François, le même jour de mon retour en cette capitale.

Dédié à l'auguste Assemblée Nationale actuellement en fonctions, et séante à Paris.

MESSIEURS,

Le premier mars 1791, il plut à l'Assemblée Nationale constituante et au roi, de faire briser mes chaînes en Prusse, et me faire rendre la liberté, malgré toutes les noires instigations et mauvaises préventions que mes ennemis (d'intelligence avec les sieurs de Vergennes, de Breteüil, d'Entraigues, de Montmorin, de Moustier, d'Hertzberg et d'Eskelbeck) s'étoient efforcés de leur donner pour me perdre, et pour perpétuer ma détention en Prusse ; mais mes ennemis firent tant par leurs cabales avec les sieurs de Montmorin, d'Hertzberg, de Moustier et d'Eskelbeck, qu'on ne me donna point les fonds que le roi et l'Assemblée Nationale constituante

avoient ordonnés à M. de Montmorin de me remettre à la sortie de ma prison, tant pour me vêtir, et pouvoir revenir dans cette capitale y réclamer et poursuivre mes justes plaintes et prétentions, que pour acquitter toutes les dettes que j'avois été forcé de contracter pendant les neuf dernières années de ma détention injuste en la forteresse de Stettin, dans les états du roi de Prusse, de manière que cette dernière injustice des ministres, sieurs de Montmorin, d'Hertzberg, d'Eskelbeck et de Moustier, fut cause que le défaut d'argent et les longues maladies que j'essuyai à la sortie de ma prison, ne me permirent point de partir de Stettin que le premier de juillet dernier ; et mes ennemis trouvèrent encore les moyens de me faire arrêter, et plonger dans les cachots des prisons de Douay, par l'instigation de leur ami, le ci-devant marquis d'Eskelbeck, lors de mon passage en ladite ville de Douay, sur la fin du mois d'août dernier, et de-là, ils me firent conduire de brigade en brigade, par les cavaliers de la gendarmerie, comme un criminel, jusqu'en cette capitale, où ils espéroient encore me faire gémir et périr dans les cachots de l'hôtel de la Force ; mais l'Assemblée Nationale ordonna à M. de Lessart de me libérer entièrement, et avec permission à moi de lui adresser mes justes plaintes et demandes par une pétition ; c'est ce qui fut ponctuellement exécuté, le 30 août 1791 ; et ma pétition fut présentée, quelques jours après, à l'Assemblée Nationale constituante ; mais, comme elle étoit alors sur la fin de sa législature, et trop occupée de mille affaires précieuses pour le bonheur de l'état et de la nation, je fus conseillé de représenter de nouveau ma pétition, aussi bien que mes justes plaintes et prétentions, par-devant la nouvelle législature actuelle ; et, en atten-

dant, ce retard m'engagea d'adresser au roi, à MM. ses frères, à la reine, à MM. de Montmorin, de Lessart et de Blanchefort, soi-disant Crequy, toutes les requêtes et lettres que j'ai l'honneur d'exposer ci-jointés à vos yeux, afin de ne vous rien laisser ignorer, Messieurs, de mes démarches, puisque j'ai l'honneur de vous regarder comme mes juges équitables autant que comme mes libérateurs, mes protecteurs et défenseurs de mon innocence opprimée, aussi bien que mes justes plaintes, droits et prétentions légitimes.

Je supplie l'auguste Assemblée Nationale, toute la nation françoise et l'Europe entière de vouloir bien considérer que :

Si dans mes premiers et derniers mémoires imprimés, je n'y ai point fait mention de mes vrais titres, nom et qualités de BOURBON-MONTMORENCY, et fils légitime du premier mariage secret de Louis XV avec Madame de Montmorency, par contrat, en date de l'année 1722, et renouvellé les années 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736 et 1737, signé du roi et dame susdite, en présense de plusieurs témoins dignes de foi, et qui y ont aussi soussigné avec le roi et ladite dame de Montmorency, mes légitimes père et mère; et si je n'ai aussi point dit que ladite dame ma mère avoit été obligée (par ordre de Louis XV mon père) d'épouser en secondes noces, Jacques-Charles-Alphonse, marquis de Crequy, environ l'année 1724, et avec ordre audit marquis, de reconnoître pour ses enfans et pour ses légitimes héritiers, tous les enfans nés et à naître, présens et à venir, que pouvoit avoir eû et que pourroit encore avoir ladite princesse de Montmorency, etc. Si, dis-je encore, je n'ai point fait men-

tion de toutes ces choses, non plus que des raisons qui engagèrent la princesse de Schitzemberg et de Freyberg en Empire, d'adopter ma mère pour sa fille et son héritière universelle : voici en abrégé, les légitimes raisons de mon respectueux silence sur toutes ces choses :

Premièrement, c'est que,

Louis XV me reconnut et me légitima l'année 1774, au mois de Mars, en m'assurant un apanage et 300,000 liv. de pension : mais Louis XVI, quoiqu'il me reconnut en 1782, m'ordonna pourtant, de bouche et par écrit, de ne me qualifier que du nom de Crequy ; de réclamer mes biens paternels et maternels sous ce nom ; puisque Louis XV, mon père, avoit ordonné à Jacques-Charles-Alphonse, marquis de Crequy et second époux de ma mère, de reconnoître pour ses légitimes enfans et héritiers, dès les années 1724 et 1737, tous les enfans présens et à venir de ladite princesse de Montmorency, ma mère, vu que tous les biens provenoient d'elle et du roi mon père ; le tout sous peine de toute l'indignation de Louis XVI et de la perte de ma vie ou de ma liberté ; ce furent les propres termes et menaces de Louis XVI et du maréchal duc de Noailles, ainsi que du duc d'Orléans et de Madame de Montmorency-Luxembourg, par ordre exprès de Louis XVI, aux mois de mai, juin et juillet de l'année 1782, que je me rendis en cour de France et au parlement de Paris, pour la réclamation de mes droits, titres, biens, états et autres prétentions légitimes.

Secondement, que mon obéissance et soumission aveugles aux ordres de Louis XVI, et vu les flatteuses et justes espérances que ce monarque me donna alors, m'ayant parues comme sacrées et inviolables (vu le

despotisme) bien que je pourrois me plaindre et prouver que le roi, ses frères et la reine, ont abusé de ma trop grande confiance et bonne foi, puisque, quelques semaines après, ils se liguèrent avec mes ennemis pour me faire périr dans un cachot affreux en Prusse, chargé de chaînes, sous un nom emprunté qu'ils me donnèrent et de faux crimes dont ils me couvrirent, pour mieux cacher au public leurs noirs complots pour me perdre: malgré toutes ces horreurs dont le ciel et la terre frémissent, daignez, Messieurs, jetter les yeux sur mes mémoires imprimés et sur les requêtes ou placets que j'ai présentés au roi Louis XVI, à la reine et aux ministres, les sieurs Montmorin, de Lessart, de la Porte, ainsi qu'au sieur de Blanchefort soi-disant Crequy, mon principal adversaire; et vous verrez, Messieurs, avec quelle délicatesse j'ai cherché à ménager le roi, ses frères, la reine, les ministres et tous mes plus cruels ennemis; mais si vous daignez, sur-tout, vouloir jetter les yeux sur l'histoire de mon infortunée vie et aventures, vous y trouverez, qu'outre que mes ennemis, les sires de Crequy et de Blanchefort, subtilisèrent des lettres de cachet pour me faire périr de manière ou d'autre, en 38 ou 40 prisons et forteresses différentes; Louis XVI, pour me frustrer des apanages que Louis XV et lui-même s'étoient crus obligés indispensablement de m'accorder, donnèrent successivement leurs ordres pour s'emparer de tous mes titres et papiers, puis pour me faire empoisonner dans ma prison; puis une autre fois, pour me faire trancher la tête secrètement entre les deux guichets à la Bastille, vers l'année 1770.

De plus, en 1774, ils me firent ouvrir les veines dans la prison de la prévôté royale à Versailles; que

finalement, en 1782, ils se contentèrent (d'intelligence avec les Crequy, les Blanchefort, le comte de Vergennes, ministre d'état; le baron de Breteüil, le marquis d'Entraigues, ministre de France en Saxe; Duportail, de Montmorin, ministre des affaires étrangères; de Moustier, ministre de France à Berlin, et le marquis d'Eskelbeck, vice-président au département du Nord) de concert ensemble, dis-je encore, ils se contentèrent de me faire mutiler aux parties nobles de mon corps et me plongèrent pour la vie dans un cachot en Prusse, chargé de chaînes du poids de plus de soixante livres, réduit à faire tout sous moi, dans un affreux petit cachot souterrain, n'ayant qu'un peu de paille pour lit et vêtemens, sans feu et sans lumière, et n'ayant que du pain bien noir, des fèves, des pois et des haricots cuits à l'eau pour toute nourriture, en payant une pension annuelle de 600 liv. outre qu'ils payoient aussi très-régulièrement une garde, composée d'un officier et de neuf soldats, pour empêcher que je ne m'échappasse, que je n'eusse correspondance avec personne, et qu'on ne me tendît aucun secours humain.

Enfin, Messieurs, en lisant l'histoire de mon infortunée vie et aventures tragiques, vous y trouverez des preuves plus que suffisantes de tout ce que j'ai l'honneur de vous exposer; et les cris du ciel, de la nature, de l'univers entier, se joignant aux vôtres, vous ne pourrez vous dispenser de me rendre justice, et de m'accorder quelques sécours pécuniaires à titre de prêt ou comme pension alimentaire et provisoire, en attendant que justice me soit rendue; cependant, Messieurs, j'aime à me persuader que tous les crimes ou les torts des rois, Louis XV et Louis XVI à mon égard, ne

sont sûrement autre chose que les effets des ruses, artifices et horribles complots des ministres et de Blanchefort soi-disant Crequy, qui ont abusé indignement de la bonne foi des deux monarques de France pour me perdre.

P. S. Ma cause est celle de l'état et de la nation, elle ne peut être jugée que par vous, Messieurs, qui en êtes les représentans ; et si l'on ouvre les livres rouges et verds, qui sont au nombre de cinq, dont quatre rouges et un verd, qui me sont connus ; j'ose assurer qu'on y trouvera des renseignemens qui me seront favorables ; mais par respect autant que par ménagement pour le roi et toute la famille royale, je me tais sur tout le reste, et ne parlerai que lorsque l'auguste Assemblée Nationale me l'ordonnera.

Au reste je ne demande autre chose, sinon que celui qui, d'entre moi et mes accusateurs ou délateurs, sera convaincu de fourberie et imposture, soit foulé aux pieds du peuple et de cette auguste Assemblée : et que celui qui sera reconnu innocent et juste, rentre dans tous ses droits légitimes. Que les ministres et tous mes autres adversaires paroissent ici ; et daignez, Messieurs, prononcer l'arrêt irrévocable, par lequel le ciel, votre sagesse, vos lumières et votre justice incorruptible et impartiale, doivent, en cette occasion, immortaliser votre honneur et gloire, autant que le bonheur et la félicité de l'état et de toute la chère nation françoise.

Ce sont les vœux très-sincères de votre très-obéissant serviteur :

Signé CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY et DE CREQUY.

Réponse du roi, de la reine, de messieurs ses frères et des ministres.

M. Thiéry, valet de chambre du roi, me dit de m'adresser à M. de la Porte, intendant de sa majesté.

M. de la Porte me dit de m'adresser à M. de Josselin, intendant de la maison de la reine, ou bien à M. de Lessart, ministre de l'intérieur.

MM. de Lessart, de la Porte et de Josselin, après m'avoir renvoyé de Pilate à Hérode, dirent que mon affaire étoit ou dévoit être renvoyée à M. de Montmorin, vu que ma cause et mes demandes étoient une affaire d'état; que cependant ils rafraîchiroient la mémoire au roi et à la reine, touchant mes justes plaintes et demandes; mais qu'ils me conseilloient, en attendant, de voir souvent M. de Josselin.

Enfin, après m'avoir renvoyé de Pilate à Hérode, comme ci-devant dit, M. de Josselin me dit de bouche, en présence de témoins, que le roi, et encore moins la reine, ne pouvoient guères avoir égard à mes demandes pécuniaires, vu que la reine ne pouvoit plus ce qu'elle avoit pu autrefois; que le roi, ayant été obligé d'envoyer dans les pays étrangers, plus de 18 millions pour le soutien de ses tantes, de ses frères et de plusieurs milliers de ses plus affidés sujets, pensionnaires et expatriés; étant obligé de faire encore de plus grands emprunts pour les mêmes causes, il ne lui restoit que sept millions de revenu, et la douleur de me renvoyer à l'Assemblée Nationale, qui avoit pris sur son compte toutes les dettes de l'état, de lui et de ses frères; et dont mes demandes faisoient partie.

Quoi, monsieur, lui dis-je, n'ai-je pas plus de droit aux bienfaits du roi, que tous les émigrans dont le roi et vous, parlez! M. Josselin, avec feu: — Mais, monsieur, les émigrans ou aristocrates, (tels qu'il vous plaît de les nommer avec le reste de la crapule fran-

çoise) sont pourtant les plus zélés et seuls vrais fidèles sujets du roi ; ainsi, souffrez qu'ils aient la préférence sur vous aux bienfaits du roi et de la reine, etc. Sur cela, il me donna le billet qu'on trouvera ci-inclus, et me conduisit assez brusquement à la porte.

Nota. Toutes mes lettres et requêtes, ainsi que les réponses, sont ci-après.

Copie de la première requête présentée au roi le 10 *octobre* 1791.

SIRE,

Les mémoires imprimés, ci-joints, par le conseil de plusieurs membres de l'Assemblée Nationale, seront plus que suffisans pour faire connoître à V. M. toute l'étendue de mon triste sort ; mais comme mon affaire est renvoyée à la nouvelle législature, ce retard me force de supplier V. M. de daigner vouloir me tendre une main secourable, m'aider à subsister jusqu'à ce que justice me soit rendue, et mes vœux s'éleveront au ciel, comme l'encens, pour bénir les jours et le règne de V. M., qui seront toujours infiniment précieux à tous les françois, et particulièrement à celui qui ose se dire, avec le plus profond respect et parfaite sincérité, Sire, de V. M. le très-humble et très-soumis serviteur et sujet :

Signé ALEXANDRE DE CREQUY, né de Bourbon-Montmorency, fils du roi Louis XV, et de la princesse de Montmorency, *logé rue de Richelieu, hôtel royal de la Marine, N°. 71.*

P. S. Si S. M. daignoit m'honorer d'un moment d'audience particulière, j'aurois l'honneur de lui prouver que loin d'avoir jamais été capable d'exécuter, ni même de penser à commettre l'horrible crime d'attenter à ses jours, comme mes ennemis ont osé le persuader

aux cours de France, d'Empire et de Prusse, pour me perdre, je prouverois, dis-je, au contraire, qu'au préjudice de ma fortune et de ma propre vie, j'ai sauvé et conservé la vie et la couronne que possèdent encore aujourd'hui V. M. et ses augustes frères, et que c'est en vertu et pour récompense de cet acte héroïque, qu'il plut à Louis XV, à la reine, à madame la princesse Louise, ainsi qu'à monseigneur le dauphin et à madame la dauphine, vos augustes père et mère de glorieuse mémoire, de m'accorder les dignités de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et de lieutenant-général de vos armées en survivance, outre les pensions, depuis cent jusqu'à deux cent louis d'or, que chacun d'eux m'assura, ma vie durant, et qui m'ont été, pour la plus grande partie, exactement payées jusqu'à l'année 1777, que l'injustice des ministres d'état, Blanchefort, et M. Foulon-des-Murs, fermier-général, me frustrèrent entièrement.

Je ne joins point ici les preuves de ce que j'avance, parce que ce sont des choses et des faits que je ne puis avoir l'honneur de communiquer qu'à V. M. même; et, si elle daigne m'honorer d'un moment d'audience ci-demandée, j'aurai encore l'honneur de lui prouver que, si jamais j'eusse voulu être assez malheureux pour former le projet de lui être préjudiciable, à lui et à toute la famille royale, je le pouvois, quoique du fond de mon cachot à Stettin; je le pouvois encore mieux, au moment où j'ai recouvré ma liberté: je le pouvois encore plus particulièrement, lors du départ précipité de S. M., puisque j'étois environné de ses propres ennemis: enfin, je le pouvois et le pourrois encore, depuis mon retour dans cette capitale; et, pour ce faire, il me suffiroit de produire et de rendre publiques, l'histoire de la vie de

ma mère, toutes les lettres de S. M. Louis XV, celles des correspondances secrètes de madame la dauphine votre auguste mère, de glorieuse mémoire, avec ma mère et son époux le marquis de Crequy, outre encore plusieurs autres pièces authentiques: mais, bien loin d'être capable de ce, j'ai gardé jusqu'à présent un silence inviolable, qui me seroit funeste, si S. M. ne daignoit y avoir égard; et, pour m'en rendre digne, je viens, avec toute la sincérité possible, lui offrir ma fortune, mon sang et ma vie, s'il les faut, pour la conservation et la défense de ses jours et de ses droits.

Ccpie de la seconde Requête presentée au Roi des François, le 18 Octobre 1791, par M. de Lessart, Ministre de l'intérieur.

SIRE,

J'ai l'honneur et le malheur, tout à la fois, d'être cet infortuné de BOURBON-MONTMORENCY, connu sous le nom d'Alexandre de CREQUY, et qui eus l'honneur de faire remettre à V. M. par M. Thiéry, le lundi 10 de ce mois, un mémoire imprimé et une requête dont j'ai l'honneur de joindre ici les copies. J'aime à me persuader, Sire, que vous ne souffrirez pas qu'un homme qui ose se dire, et qui s'offre à prouver qu'il a l'honneur de vous appartenir de très-près, et qui a même sauvé vos jours, soit réduit à ces trois cruelles extrémités, ou de n'avoir d'autres ressources pour subsister que les honteux et humilians secours de ses propres domestiques, (c'est mon état actuel depuis le premier mars 1791 qu'il plut à l'Assemblée Nationale et à V. M. de faire briser mes chaînes) ou bien de s'ôter la vie pour cacher au public sa misère et sa honte,

Ou enfin de se voir forcé d'adresser au public et à

l'Europe entière, ses soupirs, ses larmes et ses justes plaintes.

Daignez, Sire, m'épargner cette douleur ; vous le pouvez, en m'honorant d'une audience particulière ; votre gloire, autant que vos intérêts et les miens, l'exigent de votre justice. Mes ennemis, pour tromper V. M., lui diront, peut-être, que je suis fou ; mais qu'elle daigne m'écouter, avant que de me juger.

Il se peut que dans mes mémoires imprimés et mes requêtes présentées à V. M., il y auroit peu de bon sens, même des expressions vives ; mais je vous supplie de ne m'en point attribuer la faute, et de vouloir bien ne les regarder que comme émanées et dictées par la vérité simple et naïve d'un homme qui n'a pas eu tout le tems de la réflexion, et dont la mémoire et les esprits pourroient bien être affoiblis par la longueur d'une injuste détention, et qui manque encore aujourd'hui des secours les plus nécessaires à la vie.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, Sire, de V. M., le très-humble, etc.

Copie de la lettre adressée à M. de Montmorin, le 21 Octobre 1791.

MONSIEUR,

Vos intelligences, tant publiques que secrètes, avec M. de Vergennes, M. de Moustier et M. de Blanchefort, soi-disant Crequy, outre les lettres écrites de votre propre main à la cour de Berlin ainsi qu'à l'Assemblée Nationale et aux comités des recherches et des lettres de cachet, contre moi, ou dans l'affaire qui fut le sujet de ma détention, m'avoient paru plus que suffisantes pour me donner de vous la plus noire impression ; et c'est ce qui fut cause que, ne me croyant plus obligé au

moindre ménagement envers vous, j'ai fait sentir, dans plusieurs milliers d'imprimés, destinés pour la France et l'Europe entière, mon juste ressentiment. Plusieurs lettres répandues dans les pays étrangers (et par vos adversaires, sans doute) sembloient vous couvrir et vous convaincre de la plus haute trahison envers la patrie, et autoriser ma haîne et mes préventions contre vous.

Cependant, comme j'ai le cœur et l'ame justes et incapables de condamner personne ni de compromettre son honneur, sa gloire et sa réputation sur des clameurs publiques ; c'est ce qui m'engagea à me faire délivrer les copies de toutes les lettres que vous aviez pu écrire pour et contre moi ; les ayant examinées avec la plus scrupuleuse attention, j'ai cru y remarquer et y trouver que tout votre crime pouvoit bien n'être autre chose que les malignes instigations de mes ennemis près de vous, Monsieur, aussi bien que près de leurs Majestés et des ministres de France, et de Prusse pour me perdre. D'après cette prévention dernière en votre faveur, et que j'aime à me persuader être juste, j'ai cru qu'il seroit facile de vous désabuser et de vous prouver, (si vous êtes cet homme juste et intègre que je vous suppose) que je suis plus digne de toute votre estime que de votre courroux, et encore moins de vos persécutions. D'après ce, jettez encore les yeux sur les imprimés et écrits ci-joints, et, mettant la main sur votre conscience, dites-moi vous-même (de bouche ou par écrit) ce que je dois penser de vous ; ce que j'en dois dire à la postérité, et enfin, si vous voulez être mon ennemi ou mon protecteur. La haute et noble opinion que j'ai conçue de vos vertus et mérite personnels, fait que j'aime à me persuader que vous serez assez juste pour prendre le dernier parti ; mais je vous

prie de m'honorer d'une réponse décisive pour la fin de cette semaine, afin que je sache à quoi m'en tenir. Sur ce, j'ai, etc. Monsieur, votre très-humble, etc.

P. S. En attendant votre réponse, j'ai sursis tous mes imprimés et mes écrits.

Copie de la deuxième lettre adressée à M. de Montmorin, le 24 octobre 1791.

MONSIEUR,

Par ma dernière et première du 21 courant, j'eus l'honneur de vous faire connoître positivement que j'avois besoin de toute votre justice et puissante protection, pour rentrer dans toutes mes justes prétentions, ou de toute votre haîne et vos persécutions, pour rentrer dans mon affreuse prison, y cacher et ensevelir mon nom, mes prétentions autant que ma misère et ma confusion, qui sont au plus haut comble et sans expression, depuis le recouvrement de ma liberté et la perte de mes pensions. Daignez donc vous décider sur le choix du sort que votre justice vous inspirera de destiner pour moi. Je viens, en personne, la solliciter, afin de vous convaincre plus parfaitement de la respectueuse et sincère confiance de votre très-humble, etc.

P. S. Tous mes imprimés et écrits resteront encore sursis jusqu'à la fin de cette semaine.

Copie d'une lettre adressée à M. de Lessart, du 14 octobre 1791.

MONSIEUR,

Je prends la respectueuse liberté de vous adresser la présente, pour vous supplier d'avoir la bonté de m'accorder un moment d'audience en particulier, et de vouloir bien me mander le jour et l'heure de votre commodité pour cela, ayant des choses de la dernière conséquence

séquence à vous communiquer, et qui intéressent vivement S. M. et toute la famille royale, autant que moi-même, qui ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse considération et confiance, Monsieur, votre très-humble, etc.

Copie d'une deuxième lettre envoyée à M. de Lessart, le 18 octobre 1791.

MONSIEUR,

Si je n'ai pas eu l'honneur de vous rendre ma visite depuis que vous m'honorâtes de la première audience à mon arrivée, comme encore prisonnier dans cette capitale, je vous supplie de croire que ce n'est que parce que j'appréhendois de vous trop importuner, vu que je sais que vous êtes accablé de mille affaires précieuses dont vous vous acquittez avec une ponctualité, une vivacité, une sagesse et intégrité qui font l'admiration de toute l'Europe et la mienne en mon particulier.

Les affaires de conséquence qui intéressent vivement le roi, et que je voulois avoir l'honneur de vous communiquer, sont les seules raisons qui m'ont fait prendre la liberté de me rendre trois fois chez vous, à l'honneur de votre invitation; mais ne vous ayant jamais trouvé libre, et presque toujours comme invisible, j'ai pris, quoiqu'à regret, la résolution de ne vous plus importuner de ma visite, et de me contenter d'exposer à vos yeux et sages lumières, le paquet ci-joint, pour vous supplier de le communiquer au roi.

Je crois que l'affaire est (et vous paroîtra, ainsi qu'au roi) d'assez grande conséquence pour oser espérer que S. M. et vous, Monsieur, voudrez bien m'honorer d'une réponse favorable dans le courant de cette semaine;

pour m'éviter la douleur de rendre publics les milliers d'exemplaires imprimés, pareils aux inclus, et que je tiens tout prêts, en cas du refus ou d'un plus long silence à mes très-humbles et justes demandes ; sur ce, j'ai l'honneur, etc.

Copie d'une lettre à M. de Lessart, le 25 Octobre 1791.

Charles de Bourbon-Montmorency, connu sous le nom d'Alexandre de Crequy, prie M. de Lessart d'avoir la bonté de lui faire savoir s'il a quelques nouvelles à lui donner de ses demandes autant respectueuses que justes en cour, près du roi et de la reine, touchant les affaires de conséquence que M. Charles de Bourbon-Montmorency eut l'honneur de communiquer à M. de Lessart, et de vouloir bien lui assigner le jour et l'heure qui lui paroîtra le plus libre et commode pour une nouvelle entrevue, selon l'offre de M. de Lessart, du 20 du présent mois ; car Charles de Bourbon-Montmorency, dit Alexandre de Crequy, a l'honneur (et se croit obligé) de mander en ami sincère à M. de Lessart, que s'il ne reçoit pas une réponse également digne du roi et de lui, il ne sera plus la dupe des politiques, ruses et mauvaise foi de la cour et des ministres, et que son juste ressentiment éclatera dès la semaine prochaine, dans toute la France et l'Europe entière.

Copie de la lettre adressée à M. de Blanchefort, soi-disant Crequy, attaché à la maison de Monsieur, *le 29 octobre 1791.*

Quelque peu digne, Monsieur, que vous deviez vous reconnoître du moindre ménagement, vous et tous ceux qui ont cabalé pour me perdre, il répugneroit à mon caractère, de ne pas tenter des voies de concilia-

tion; car les persécutions que j'ai essuyées, bien loin de m'exciter à la vengeance, n'ont fait que me rendre plus humain et plus généreux : voulez-vous sauver votre honneur, ou vous perdre sans ressource? Je vous en donne le choix. J'expose à vos yeux et à vos remords le mémoire ci-joint ; plusieurs milliers d'exemplaires de cette lettre et de ce mémoire sont prêts à être distribués, si vous m'y forcez, non seulement dans le royaume, mais dans toute l'Europe, afin que, ni vous, ni personne, ne puisse ignorer de la justice de mes plaintes et de mes prétentions; j'y joindrai, comme vous devez bien vous y attendre, l'histoire de ma vie infortunée; ces écrits doivent vous couvrir à jamais d'une honte immortelle; il se peut même que toutes vos iniques manœuvres, bien éclaircies, soient capables, en me procurant la restitution de mes biens, de vous conduire à l'échaffaud.

Vous sentez parfaitement, Monsieur, qu'il vous seroit inutile d'oser vous flatter encore de pouvoir rien attenter contre moi, et encore moins de corrompre les juges, (car ils sont incorruptibles actuellement) et tous les forfaits que je dénonce, et que je dénoncerai contre vous, seront attestés par plus de cent personnes illustres et dignes de foi, afin que vous n'affectiez plus de douter de mes justes droits.

Ce ne sera que votre réponse ou votre silence, qui me décideront à vous poursuivre selon toute la rigueur de la justice et de la loi : pour vous y soustraire, comme je le désire, je vous donne le choix, ou de m'assurer une pension annuelle de deux cents mille livres, en attendant que vous me restituiez (ce qui doit être dans deux ans au plus tard) tous mes biens et titres, que vous et toute la maison de Crequy possedez, et qui

m'appartiennent légitimement; ou bien nous rendre pardevant le roi : car je ne veux point d'autre juge que lui-même, s'il est possible, et je suis résolu de m'en tenir à ce qu'il lui plaira de décider par des arrangemens à l'amiable, et tels qu'ils lui paroîtront convenables à mes intérêts et aux vôtres. Je vous accorde jusqu'à la fin du mois prochain, pour opter l'une ou l'autre de ces propositions. J'ai l'honneur, etc.

P. S. En cas que S. M. refuse d'être notre juge et médiateur, vous consentirez avec moi, en sa présence, de terminer tous nos différens à l'amiable, pardevant telles personnes qu'il plaira à S. M. de nous nommer, pour remplir et tenir son lieu et place en cette affaire.

J'ai eu l'honneur de remettre à leurs majestés, lundi, 10 de ce mois, les mémoires ci-mentionnés, avec ma supplique, desquelles j'attends leur ordre.

Copie de la lettre adressée à M. de la Porte, intendant de la liste civile, le premier novembre 1791.

MONSIEUR,

M. de Josselin, intendant de la maison de la reine, m'ayant assuré de bouche et même par écrit, que le roi vous avoit envoyé, le vingt du mois d'octobre dernier, mes mémoires que j'avois pris la liberté de lui adresser, concernant la justice de mes demandes et réclamations, afin de les examiner ; je me suis alors présenté chez vous, pour avoir l'honneur de vous voir et vous en demander la réponse ; mais je n'ai pas été assez heureux pour vous y rencontrer.

Je m'y suis encore présenté différentes fois depuis, mais n'ayant pas été plus heureux, je me suis décidé à vous écrire la présente, pour vous prier, Monsieur,

de vouloir bien faire sentir au roi toute la justice et l'importance de mes demandes respectueuses, et l'absolue nécessité d'y répondre dans un court délai.

Veuillez donc bien, Monsieur, observer à S. M. qu'un plus long silence sur mes très-humbles réclamations, ne pourroit qu'augmenter mes inquiétudes et me forcer avec la plus vive douleur, de rendre publics des faits qui ne pourroient que déplaire au roi et à toute la famille royale.

Voulez-vous bien, Monsieur, maccorder un moment d'audience, et m'indiquer l'heure et le jour de cette semaine, où je pourrois avoir l'honneur de vous voir; vous obligerez très-parfaitement celui qui est, etc.

Copie de la réponse à une lettre que j'adressai à Messieurs, frères du Roi.

Le comte d'Avaray a l'honneur de faire mille complimens à M. le comte de Crequy-Montmorency, abbé de Ruisseauville; il a remis sa lettre à *Monsieur*, qui est au désespoir de ne pouvoir lui donner qu'un témoignage d'intérêt. A Schönburuslust, le 8 août 1791.

Copie de la réponse de M. de Lessart, du 15 *octobre* 1791.

M. de Lessart aura l'honneur de recevoir Monsieur Alexandre de Crequy, demain dimanche sur les 3 heures.

Copie du billet de M. Josselin, sans date.

Le placet présenté au roi par le sieur Alexandre de Crequy, a été renvoyé par S. M. à M. de la Porte, intendant de la liste civile, le 20 Octobre 1791.

N. B. Il est encore bon de dire ici que les ministres, sieurs de Montmorin, de la Porte et de Lessart, lassés de mes importunités, me congédièrent aussi, comme

Josselin, en me disant que le roi, bien loin de me pouvoir donner aucuns secours pécuniaires, cherchoit lui-même de l'argent à emprunter, à 40 et 50 pour cent, pour soutenir ses tantes, ses frères, et grand nombre de ses plus fidèles sujets expatriés depuis les révolutions survenues en France ; et que le roi et eux me conseilloient de m'adresser à l'Assemblée Nationale.

D'après le billet du sieur Josselin, je me rendis exactement tous les jours, et plutôt deux fois qu'une, chez le sieur de la Porte, jusqu'au 31 d'Octobre ; mais il fut toujours invisible, tantôt sous prétexte de mille affaires intéressantes, puis malade, puis enfin, qu'il étoit en campagne, et qu'on ne pouvoit savoir quand il reviendroit, quoique let sentinelles m'assurassent toujours qu'il étoit chez lui.

Réponse de M. de Montmorin à M. Alexandre de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, Hôtel-Royal de la Marine, rue de Richelieu, N°. 71, *en date du* 31 *octobre* 1791.

Il est bon d'observer ici que le sieur de Montmorin a adressé, jusqu'à présent, toutes les lettres qui me concernoient, à l'aventurier Besuchet, soi-disant de Crequy.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites les 21 et 24 de ce mois.

Vos réclamations contre la maison de Crequy étant totalement étrangéres à mon département, je ne puis m'y immiscer ni directement ni indirectement, et c'est à vous à déterminer ce qu'il vous convient de faire à cet égard.

Quant aux sujets de plainte que vous prétendez avoir à cause de votre détention, ils sont antérieurs à mon entrée dans le ministère : je ne me suis occupé de vous, que pour vous procurer la liberté ; c'est-là, Monsieur,

tout ce que j'ai à répondre et à vos lettres et à votre mémoire. Le ministre des affaires étrangères.

Signé, MONTMORIN.

N. B. Toutes les lettres que j'ai recueillies au comité des lettres de cachet et autres bureaux ministériels, (lesquelles je produirai, quand l'Assemblée Nationale me l'ordonnera) seront plus que suffisantes pour prouver les fourberies, la mauvaise foi et les noires cabales de mes ennemis et des ministres, contre moi.

Signé, CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY.

Copie du billet de M. Brissot de Varville.

Je serai aux ordres de M. Montmorency, demain matin, vendredi, avant 9 heures et demie, car je suis obligé d'être à l'Assemblée Nationale à cette heure.

Signé, J. S. BRISSOT.

Ce jeudi.

Copie de la lettre de M. l'évêque de Lyon.

Paris, 9 novembre 1791.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous renvoyer votre précis que j'ai relu avec un nouvel intérêt. Vos malheurs, en vous rendant plus précieux aux yeux de l'humanité et plus cher à toutes les ames sensibles, vont devenir une attestation bien éclatante de la nécessité de la grande révolution qui nous délivre de tant d'oppressions féroces de l'innocence, et qui éclaire tout le genre humain sur l'affreux caractère de ceux qui ont osé s'en établir les maîtres. Vous allez jouir d'un triomphe que partageront tous les peuples de l'Europe; j'en jouis d'avance avec tous mes collègues de l'Assemblée. Il sera bien glorieux pour vous, Monsieur, de sortir de tant de tribu-

sations, sous la garantie de nos loix constitutionnelles ; et dans un tems où il y a bien plus d'honneur à obtenir l'estime, et à exciter la sensibilité d'un peuple vertueux et bon, qu'il n'y en eut jamais à être né l'enfant des rois. Recevez les assurances de tous les sentimens qu'inspirent vos vertus et tous les maux que vous avez endurés, et avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, † ADRIEN LAMOURETTE, Ev. Mét. de Lyon.

Copie de la première lettre de M. de Vaublanc.

MONSIEUR,

Je serai toujours prêt à seconder vos desirs dans les momens qui vous paroîtront le plus convenables. J'aurai l'honneur de vous attendre dimanche matin, et je suis, avec les sentimens de respect et d'intérêt qu'inspirent vos malheurs, Monsieur, Votre très-humble, etc.

Signé, VAUBLANC.

Copie de la seconde lettre de M. de Vaublanc.

J'ai l'honneur de souhaiter le bon jour à M. de Crequy, et de le prévenir que l'Assemblée Nationale a arrêté qu'il seroit reçu dimanche prochain à la barre. S'il veut venir vendredi matin, je lui remettrai le projet d'adresse dont je lui ai parlé. J'ai donné le mémoire imprimé qu'il m'a remis, à un de mes amis. Je désirerois en avoir un autre, pour relater brièvement les faits principaux dans l'adresse.

Signé VAUBLANC.

Copie de la lettre de M. Batré, Juge de Stettin, du 23 Septembre 1791.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Votre honorée lettre de Paris, du 8 du courant, que

vous

vous m'avez fait parvenir, m'a fait un plaisir bien sensible, comme aussi à ma femme, parce qu'elle nous apprend que vous y êtes heureusement arrivé, et, qui plus est, bien reçu de vos amis, et par conséquent en toute sûreté : je vous en félicite de bien bon cœur; et, comme vous jouissez d'une parfaite santé, j'aime à croire que vos affaires, étant vous-même sur les lieux, prendront une forme favorable à vos désirs. Ce que vous me dites du sieur P., m'a extrêmement étonné : si une telle démarche avoit été faite par un de vos créanciers, on auroit pu dire qu'une crainte prématurée l'eut fait agir ainsi; mais le sieur P. ne peut que se louer de votre générosité; ses vues n'étoient donc guères honnêtes dans ce qu'il a fait pour vous. — Comme les apparences sont trompeuses! Cependant je suis persuadé que vous lui rendrez du bien pour le mal, car je suis certain qu'il n'a pas eu l'intention de vous nuire. J'espère que vous aurez reçu ma dernière, que je vous ai adressée à Hambourg, à l'hôtel de Russie; et je pense que vous rendrez justice à ma façon de penser. Voilà comme les choses vont dans ce bas monde. Selon les apparences, vous aviez à vous plaindre des procédés que la cabale vous fit essuyer à Berlin; à présent, vous pouvez vous en louer, parce que ce procédé vous a rapproché plus vîte que vous n'avez cru, de cette source qui doit vous nourrir pour toujours. Je crois cependant que vous n'oublierez pas le sieur J. J. Moustier de sitôt; mais, comme il vous a fait du bien, au lieu de vous desservir, pardonnez-lui; l'Assemblée Nationale lui accordera la récompense qu'il mérite. Vos créanciers sont tranquilles, ainsi que ceux à qui j'ai parlé; je les ai rassurés et exhortés à prendre patience jusqu'à ce que vos affaires prissent une heureuse tournure; mais, mon cher

ami, comme je suis persuadé que ces mêmes créanciers qui vous ont vendu, se seront aussi prévalu de votre bonne foi et des circonstances, et qu'ils vous auront terriblement surfait sur les objets qu'ils vous ont vendus, si vous voulez m'en croire, vous chargerez quelqu'un de vos amis d'ici, de liquider avec eux, et de leur payer ce qui est juste; en même-tems que vous ferez la remise des fonds pour cet effet. Je vous félicite de ce que vous avez renvoyé votre prétendu secrétaire Grasson; j'ai toujours eu très-mauvaise opinion de cet homme-là : tâchez de faire ensorte qu'il retourne ici, car je crains qu'il ne vous joue un mauvais tour, et qu'il ne serve vos ennemis; je le crois capable de tout. J'ai reçu des lettres de Wolhau, par lesquelles la dame de Goudin me demande la continuation du payement de la pension à elle promise par vous: je lui ai répondu que votre absence étoit cause de ce retard; que vous étiez parti pour la France; que vous ne l'oublieriez certainement pas, et que sitôt que j'aurois de vos nouvelles, et sur-tout de l'argent pour elle, je lui écrirois et lui en ferois la remise. Si vous pouvez me faire passer cet argent pour elle, en attendant, ou que vous puissiez le lui faire remettre plus directement, faites-le, afin qu'elle ne souffre point.--Voici la pièce en question que je me hâte de vous faire parvenir : je l'ai traduite, afin de pouvoir d'abord vous en servir. J'ai encore un paquet dont je vous ai parlé dans ma précédente, qui contient vraisemblablement des lettres ou correspondances amicales; j'ai craint de trop grossir le paquet, pour ne pas agiter la cabale contre vous à Paris, voyant arriver de gros paquets, pour vous par la poste.--Notre ami Lobach s'est beaucoup réjoui à votre sujet, et sur-tout, de ce

que vous ètes en lieu de sureté: mais, mon bon ami, soyez pourtant bien sur vos gardes; il est si facile de surprendre un cœur fait comme le vôtre, que vous ne devez vous confier à qui que ce soit, qu'après être bien assuré de sa fidélité et en avoir des preuves; voyez, par exemple, Grasson. Quant à ce qui regarde ma prétention, je m'en rapporte entièrement à vous et à votre cœur généreux: vous ne me ferez pas attendre, j'en suis assuré, car, il faut vous l'avouer, souvent j'y pense malgré moi, vu les avances que je suis obligé de faire pour des étrangers; et puis, tout est si cher ici! Si je pouvois obtenir une pension de notre cour, je ne balancerois pas un moment à prendre mon congé, et chercher le repos dont j'ai si grand besoin. La femme de Grasson s'est emparée du reste des effets à vous appartenans, chez madame Piernay : comme cette femme y étoit autorisée par un billet de votre main, je ne m'y suis point opposé; d'ailleurs, ces objets ne la rendront pas heureuse. Ces gens cherchent le chemin de l'hôpital, et ils agissent en conséquence, pour y arriver tôt ou tard. A propos, on dit ici que le général-baron de Keller-Banner, ayant fait un voyage dans le pays du Stollssein, de la domination du roi de Dannemarck, y a été arrêté, et qu'il y est détenu dans une forte prison. On prétend que c'est pour les anciennes révolutions de la cour; on le dit à Eupart; Dieu sait ce qui en est : avec le tems, cela s'éclaircira, et je vous en instruirai ; vous l'avez pourtant vu aux environs de Hambourg; ne vous a-t-il rien confié ? Faites-moi le plaisir de m'instruire des progrès que vous ferez dans votre procès, par l'appui de l'Assemblée Nationale, afin que je puisse confondre ceux qui se faisoient un plaisir de nuire à votre renommée: je m'intéresse trop à tout

ce qui vous concerne, pour rester spectateur indifférent. Vous trouverez ici une lettre de notre ami commun, J. Lobach, qui est toujours le même à votre égard. Ma femme vous présente ici ses devoirs ; ma petite vous baise les mains, et nous tous vous desirons santé, contentement d'esprit et rétablissement intègre dans tous vos droits et dignités. Tels seront toujours les sentimens de celui qui sera pour la vie, avec attachement et sincérité, M. le Marquis et mon digne et respectable ami,

Votre très-obéissant et dévoué serviteur.

Signé, BATRÉ.

A Stettin, ce 23 Septembre 1791.

Copie des actes des Bourguemestres et Juges de Wolhau en Silésie, traduite par M. Batré, Juge de Stettin, pour l'Acte de cassation du mariage contracté en Prusse, entre Charles de Bourbon-Montmorency, ci-devant Marquis de Crequy, et Demoiselle de Goudin-Balanzac, l'année 1781.

Nous, bourguemestres et échevins du roi, résidens à Wolhau, dans le duché de Silésie prussienne, savoir faisons par ces présentes, que l'épouse de M. Jacques-Charles-Alexandre-Stanislas-Auguste de Bourbon-Montmorency, marquis de Crequy ; dame Marie-Elisabeth, née de Goudin-Balanzac, comparut par devant nous, en personne, assistée, pour cet effet, de son curateur, le négociant Jean-Théophile Muller, laquelle dame nous a déclaré que, vu que son époux, pour effectuer un procès de réclamation des biens de famille qu'il a en France, lui a demandé le consentement volontaire de la cassation et séparation plénières du mariage qui a subsisté entr'eux jusqu'à ce jour, et que, ne pouvant supposer ni espérer pour l'avenir, dans la situation actuelle des choses, et après l'acquisition des titres et biens appartenans à son dit époux,

la continuation de cette union matrimoniale; après une mûre délibération faite de toutes les circonstances qui subsistent actuellement;] elle consent, suivant le desir de susdit M. son époux, volontairement à la cassation de leur mariage, sans réserve aucune, renonçant expressément à tous les droits, prérogatives, titres et prétentions dont elle a joui en qualité d'épouse, tenant M. son époux quitte des obligations qu'il a contractées avec elle, en qualité d'époux, et le déclarant libre, pour sa personne, dès ce jour et à perpétuité; nous suppliant de recevoir cette dite déclaration volontaire de sa part; d'en dresser acte, et d'en délivrer une expédition, sous les formalités authentiques, pour valoir par-tout où il appartiendra; déférant à cette demande faite par la dame comparante, et ne pouvant y rien objecter, nous avons fait dresser le présent verbal, et l'avons fait expédier sur l'original, selon les formes requises, muni du sceau de notre ville, et des signatures ordinaires.

Fait et passé à Wohlau dans la Basse-Silésie, le 16 juin 1791.

Le Magistrat de ladite Ville,

Signé, COPPIN, SANDER, IRRMER, REICHEL, GRANSZEL, traduit sur l'original *Signé* BATRÉ, Assesseur de la justice royale françoise, à Stettin.

Copie de la lettre de M. Batré, en date du 28 Octobre 1791, venant de Stettin en Prusse, à Monsieur Alexandre de Crequy, *né* de Bourbon-Montmorency, *à Paris.*

MONSIEUR et cher Ami,

Je me réfère au contenu de ma lettre du 23 septembre A. C. laquelle doit vous être parvenue au commencement de ce mois; j'ai attendu trois semaines passées, dans l'espérance de vos nouvelles, que j'attends avec d'autant

plus d'impatience, que je brule d'envie d'apprendre les progrès que vous faites pour vous mettre dans une position tranquille, et dans la jouissance de tous vos droits et propriétés. Si la bonne providence exauce mes vœux, vous devez déjà goûter, Monsieur et très-cher ami, cette satisfaction, au moins en partie, et je me flatte que vos ennemis, vous voyant à l'abri de la protection de l'Assemblée Nationale, ne seront plus dangereux pour vous par la suite; car pour le présent, vous pourriez bien encore avoir besoin d'user de précaution pour votre personne. — Je souhaite que l'acte de déclaration de Madame votre épouse que je vous ai envoyé par ma dernière, vous soit suffisant pour la séparation; je voudrois pouvoir vous en féliciter déjà; mais aussi je vous répète ma prière, de ne pas la faire languir pour sa pension; j'ai reçu plusieurs lettres de sa part, et je lui ai exposé que cette correspondance me mettoit dans des avances de ports de lettres inutiles, qui ne faisoient que grossir mes dépenses, sans lui être utiles, et l'ai exhorté à prendre patience, que certainement vous ne l'oublieriez pas. — Vos créanciers se comportent assez sagement, d'après ce que je leur ai fait savoir de votre part; je recommande cette affaire à vos sentimens généreux et à votre probité, dans laquelle je mets toute ma confiance. — J'aime à penser que vous jouissez actuellement d'une bonne santé; si elle est comme je vous la souhaite, vous n'aurez rien à desirer de ce côté là. — Dans ma dernière, je vous ai dit un mot de S. E. le général de Keller-Banner; mais heureusement ce bruit a été faux; il est à Altena, et se porte parfaitement bien; j'en suis bien aise; son fils, à ce qu'on m'a assuré, va quitter notre ami Poulet, pour entrer chez le professeur Kolpin; si cela

se vérifie, il doit y avoir quelque sujet de mécontentement entre les parties intéressées. — Nos généraux m'ont demandé de vos nouvelles, et je leur ai dit ce qu'ils devoient savoir, que vous feriez dans peu, des remises suffisantes pour satisfaire à tous vos engagemens, à quoi ils ont fort applaudi. – L'envoyé de France, M. de Moustier, suivant les gazettes, a quitté Berlin pour se rendre à Paris; il sera donc plus près de vous; sera-t-il encore là votre ennemi? Il est heureux pour vous qu'il ne soit pas l'arbitre de votre sort. Mais pourra-t-il bien justifier ses démarches envers vous, devant la nouvelle législature? Je me suis bien réjoui de ce que tout va à souhait en France; l'acceptation de la nouvelle constitution par votre bon roi, a dérouté tous les ennemis de la liberté; Louis XVI sera vraiment heureux à présent, il pourra se dire: Je suis vraiment père de la patrie; il se rapprochera de ses sujets, et goûtera un plaisir tout nouveau pour lui en leur parlant et se communiquant à eux. Ceci est d'autant plus heureux pour vous, qu'à présent, il ne vous sera plus difficile de vous approcher de lui, comme jadis. – J'avois écrit tout ceci d'avance; et je m'étois proposé de vous faire passer la présente par le courier prochain du 20 courant; mais aujourd'hui 26, j'ai eu le plaisir de recevoir vos dépêches, et j'étois tout étonné de voir arriver un beau paquet, pour lequel on me demanda un ducat et demi de port. L'ouvrant, je fus ravi que c'étoit de vous, cher ami; j'y ai vu que vous avez eu l'avantage d'être présenté a ce bon roi, à la reine et à la famille royale, puis aussi à l'Assemblée Nationale; quel triomphe pour vous, chérissime ami! Vos peines seront donc une fois finies, et vos ennemis confondus; et il est fâcheux cependant que votre cause, toute bonne qu'elle est, ne puisse pas être terminée de

sitôt, vu la retraite de l'ancienne Assemblée Nationale et l'établissement de la nouvelle Législature. Ce changement, comme vous le remarqeuz vous-même, sera cause que vous ne pourrez faire passer des fonds pour vos créanciers, qu'à l'entrée de l'année prochaine; cela fera soupirer ceux qui se trouvent dans le besoin; il faudra bien encore les consoler de mon mieux; je leur promettrai qu'ils recevront leur paiement de mes mains, d'abord que je serai pourvu des pièces. Lorsque cela aura lieu, mon respectable ami, vous devez être persuadé que je m'acquitterai fidèlement de cette commission; je les satisferai tous, et vous ferai tenir les quittances de tous, dans la meilleure forme que possible. Ici, je vous observe que je ne connois que quelques-uns de vos créanciers; vous en avez sans doute la note; et, dans ce cas vous voudrez bien me la faire tenir dans son tems; autrement, si vous l'agréez, je ferai citer publiquement vos créanciers, pour s'annoncer dans un certain délai, et recevoir leurs prétentions; cet arrangement vous justifieroit en même tems publiquement; je crois presque que chacun de vos créanciers produira votre billet. -- Bien obligé de l'imprimé et des copies que vous avez joints à votre lettre; sur ces indices, l'Assemblée Nationale doit être indignée des cabales de vos ennemis; et votre bon roi sera convaincu comment on l'a induit à protéger innocemment une cabale infernale. -- Je m'étonne quelle contenance votre M. Blanchefort tiendra; comment cet homme pourra-t-il supporter les regards du public? Vous ne me dites rien sur la pièce de madame Goudin; si elle suffit pour la séparation; je crois qu'elle doit être bonne pour cet effet. -- Vous me dites que je dois traduire et faire imprimer votre pétition; je suis encore bien indécis à ce

sujet;

sujet ; le public de Stettin est un peu ingrat, comme vous savez ; cependant, comme cette pièce peut en même-tems servir à votre justification, je continuerai les choses, et, pourvu que je puisse couvrir mes frais, je le ferai à cause de vous, vu que cette pièce effacera les impressions défavorables dont bien des personnes se sont donné la peine de vous charger dans l'esprit du public. — Je donnerai avis de vos bonnes nouvelles à toutes les personnes de la première distinction et aux amis que vous m'avez désignés. — Tout ce que je souhaite, mon chérissime ami, c'est que dieu conserve votre santé et prolonge vos jours, pour jouir encore long-tems de la victoire que vous remporterez sur tous vos ennemis ; mais, mon bon ami, je vous le répète encore, soyez bien sur vos gardes, et méfiez-vous surtout des personnes qui sont intéressées dans votre cause. On nous a dit que votre ancien valet de chambre, Fabricius, est retourné à Paris pour vous rejoindre ; je crois que c'est un bon sujet, un garçon fidèle à vos intérêts, et il pourra vous devenir utile, pour peu qu'il s'applique à apprendre la langue françoise. — Vous trouverez ci-joint, le paquet que madame Goudin m'a remis, et que je n'ai pas voulu ouvrir ; c'est tout ce que je possède de sa part ; hors de là, il ne m'est rien entré pour vous.

Je jouis, pour le présent, d'une santé passable ; mais ma bone femme est toujours maladive encore ; elle est foible, mais sa grande vivacité lui fait surmonter bien des infirmités qui en mettroient d'autres au lit. — Toutes nos connoissance resp. jouissent d'une bonne santé, et elles vous félicitent toutes ensemble sur l'heureuse tournure de vos affaires, vous souhaitent la meilleure issue ; et, après cela, une jouissance durable et tranquille de tous vos biens, pour le reste de vos jours.

Je doute très-fort que vous accomplissiez votre pro-

messe, de venir passer vos jours chez nous. La France va devenir à présent un vrai pays de Cocagne ; et si votre bon roi faisoit une tournée dans ses vastes provinces, pour se montrer à ses sujets, et se communiquer à eux, il rameneroit tous les esprits à lui, et mettroit le comble à leur félicité ; car c'est le propre de la Nation, d'idolâtrer son roi ; un regard affable de Louis XVI, qui châtioit cependant ses pauvres sujets avec des verges de fer, les mettroit au comble de la joie. -- Ah ! si j'avois vingt ans de moins, ce beau pays ne m'échapperoit point ; j'irois y chercher quelques arpens de terres que mes prédécesseurs ont été obligés de laisser à leurs persécuteurs, où je deviendrois aussi votre fermier. -- Mais si pourtant vous vous trouviez dans le cas, pour votre tranquillité et sureté personnelles, de choisir un autre asyle que Paris ; alors, je crois que le meilleur parti à prendre pour vous, seroit de venir à Stettin ; vous y seriez, comme vous le savez par expérience, surement en bonnes mains ; car si quelqu'un vous tue ici, ce sera moi qui vous dépêcherai pour l'autre monde. En attendant, mon très-cher ami, vivez heureux et content ; diligentez au possible le rétablissement de vos affaires, et sur-tout, la rentrée de vos fonds, pour la cause des causes ; car je vous recommande ici le proverbe allemand.

A cette occasion, je dois vous observer ici, mon illustre ami, que l'argent de France a beaucoup perdu de sa valeur pendant le cours de la révolution, au moins 10 pour 100 ; je vous informe de cette circonstance, pour vous y régler lorsque vous ferez des remises ; il seroit cependant à savoir si, en faisant payer ici de l'or, on n'y gagneroit pas ; ce que vous pourriez apprendre de vos banquiers. -- Je crois que la porte cochère de l'ami Lobach n'a point reculé devant notre

vieux mentor, depuis votre absence; car personne ne lui présente du bon vin de Champagne; ce plaisir vous reste encore réservé, si tant est que ce vieillard ait le tems d'allonger son bras. Il nous a cependant bien fait rire quelquefois; puisque je suis en train de babiller avec vous, il faut que je vous communique encore une idée, avec votre bonne permission; la voici: vous avez promis à madame Goudin une pension annuelle de cent vingt roubles en or; le payement de cette pension vous fera toujours quelque tracasserie pour la lui faire remettre, ainsi il seroit peut-être plus convenable pour vous, comme pour elle, de vous accorder pour une certaine somme une fois payée, et que tout fût dit, bien entendu que ceci ne sera que lorsque vous serez dans la possession de tous vos biens, et que le sacrifice d'une pareille somme ne vous fera aucune peine; pensez-y, mon bon ami, et dites-moi là-dessus ce que vous pensez. Cette idée ne m'a point été suggérée, je vous l'assure, elle m'est venue sans la chercher. — Continuez, mon cher ami, à m'instruire des progrès que vous aurez fait; j'attends que votre prochaine me dise: tous les obstacles sont levés, et j'entre dans la jouissance de mes biens; à l'occasion de cette nouvelle, je donnerai une fête à nos amis communs, et P. y tiendra sa bonne place à côté du vin fumant. — Pardon, mon cher ami; que je vous ai fatigué par mon babil! Mettez cette indiscrétion sur l'amitié qui subsiste entre nous, et, en me recommandant de nouveau à la continuation de votre amitié, je vous prie de croire que rien ne changera jamais l'estime et la considération de celui qui vous sera toujours intimement dévoué, et qui a l'honneur d'être avec les sentimens de la plus vive amitié, Monsieur et très-respectable ami, votre très-dévoué serviteur et ami, *Signé* BATRÉ.

P. S. Ma femme me charge de vous dire mille choses obligeantes ; elle se recommande à votre bon souvenir, et fait des vœux pour votre santé.

Copie de la lettre, soi-disant par ordre du roi, répandue dans les pays étrangers et différentes provinces de France, par les aristocrates, les sieurs de Montmorin, de Lessart, de la Porte, Duportail, les frères du roi et autres aristocrates.

LETTRE DU ROI

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Messieurs,

C'est votre roi, c'est moi qui vous adresse la parole : vous m'avez tous juré, et vous me devez tous fidélité, respect et soumission : rappellez-vous que c'est moi qui vous ai convoqués auprès de ma personne, pour concourir au bonheur de mon peuple ; tel est, tel a été, et tel sera toujours le plus cher de mes desirs ; vous avez abusé de ma confiance et de mes bontés ; qu'entendez-vous par ces mots que vous avez répétés si souvent, et avec tant d'affectation, que la personne du roi est sacrée et inviolable, que tous les François lui doivent obéissance et fidélité, lorsque, d'un autre côté, vous rendez suspects et vous proscrivez comme criminels, ceux qui remplissent religieusement leurs devoirs, et qui lui témoignent de l'attachement ; vous les dénoncez à la haîne du peuple que vous soulevez contre eux ; d'après votre conduite, dois-je adopter votre monstrueuse constitution ? Ma conscience peut-elle me permettre de la sanctionner, lorsque je la vois totalement opposée au bonheur de mes sujets ? Vous me faites un crime de ce qu'après avoir sanctionné

jusqu'ici aveuglément votre ouvrage non fini, j'ai, en partant, protesté contre ma sanction illégale; eh! n'étois-je pas sous les coups d'une faction d'autant plus à redouter, qu'elle a usurpé tous les pouvoirs : avez vous jamais eu égard à mes observations? Votre réponse a toujours été : le peuple veut. Personne n'ignore que ce même peuple, jadis si doux, si honnête, si vanté pour son amour extrême envers ses rois, n'est plus à présent que l'instrument passif du pouvoir arbitraire qui le dirige après l'avoir séduit; qu'il se sert de son organe pour faire connoître et valoir ses volontés, et de ses bras pour les exécuter. Osera-t-on me faire un crime d'avoir cherché, par une fuite légitime, à me soustraire à l'infamie à laquelle je suis journellement exposé, ainsi que ma malheureuse famille, dans un pays où me retiennent les plus grands ennemis du royaume.

Je vous ai manifesté mes intentions, Messieurs, dans mon mémoire en protestation. Quand j'ai écrit ce mémoire, je pensois à ma délivrance prochaine; mon cœur libre me le dictoit; un des premiers abus de vos pouvoirs usurpés, a été de séduire mon peuple par une prétendue liberté dont vous l'avez flatté; tandis qu'en effet vous le rejettez dans une licence effrénée; vous m'avez calomnié auprès de lui, vous lui avez inspiré une défiance avilissante contre moi, en interprêtant sans cesse, d'une manière perfide, mes sentimens paternels pour lui. Vous ne vous êtes pas contentés de lui persuader qu'il étoit libre, vous l'avez armé, vous avez dirigé son bras dans toutes les horreurs dont il s'est rendu coupable depuis deux ans. Ces preuves existent, vos forfaits sont dévoilés; ma consolation est de penser que mon peuple abusé, reconnoîtra bientôt ses erreurs, et me rendra justice. Vous osez m'attribuer tous les maux qu'a vus mon règne; il a duré 17 ans; comparez ce laps de tems avec

celui depuis lequel vous occupez ma place ; chaque jour de votre domination est remarquable par un nouvel attentat ; vous vous êtes déclarés inviolables, irresponsables, et ce n'étoit que pour agir impunément ; vous vous êtes encore étayés, en vantant au peuple la liberté d'un tribunal horrible et inquisitorial, du comité des recherches ; création non moins honteuse à la nation qui l'a reçue, qu'à ses auteurs. Ainsi vous pouvez choisir vos victimes ; tous mes sujets appréhendent de le devenir : vous, vous seuls et vos complices êtes à l'abri de ce tribunal.

Non, Messieurs, jamais l'amour de mon peuple n'a guidé vos opérations ; vos passions et un vil intérêt les ont enfantées. Comment avez-vous encore l'audace d'assurer mon peuple d'un bonheur futur et parfait, lorsque votre constitution est fondée sur des bases sanguinaires, des abominations et des sacrilèges ; lorsque son malheur est évident et à son comble,

Qui peut assigner un tems aux maux qui déchirent ce royaume jadis si prospère ? Qui pourra rassurer contre cette effroyable profusion d'assignats dont vous avez infecté toute la France ; lorsqu'on ne voit pour administreteurs, que des personnes dont on ne peut exiger aucuns comptes, en vertu de leur irresponsabilité ? Toute la France souffre, vous, vos agens et vos créatures exceptés.

Quoi ! aprés avoir, au mépris même de vos décrets, abusé de la confiance et de la foi publiques ; après avoir violé les azyles et les secrets des lettres, vous osez encore faire un crime à une partie de mes sujets ; de s'être éloignés, et d'avoir cherché ailleurs la paix et la tranquillité, que vos vexations et vos forfaits ont chassées de leur patrie ?.... Vous osez,... Ah ! je n'estime que davantage ceux qui ont pris ma cause : je pleure ceux

qui ont été sacrifiés pour moi : je regrette les tendres sentimens de mon peuple pour moi, dont vous m'avez privé : enfin, puisque vous avez eu l'audace de m'imputer certains évènemens arrivés sous mon règne, jusqu'au 4 mai 1789 ; à mon tour et avec plus de justice, je vous accuserai de tous les maux qui affligent mon royaume depuis cette trop fâcheuse époque. En Effet, n'avez-vous pas détruit tout ce qui maintenoit les liaisons de la société ? Vous avez renversé la religion, la monarchie et les loix, vraies sources du bonheur des empires.

La religion, elle vous embarrassoit par son rapport intime avec la conscience, juge incorruptible de nos actions, et par conséquent, ennemi déclaré du crime.

La monarchie, parce que les criminels craignent l'autorité suprême, et qu'après avoir détruit le royaume, vous voulez le partager en républiques.

Les loix, parce qu'elles sont le soutien de l'ordre, objet d'horreur pour vous, contraire à vos vues. Au surplus, quoique je sois rentré dans ma prison, je confirme tout ce que ma protestation contient : je vous répète, Messieurs, que, par tendresse pour mon peuple, j'avois concentré mon affliction, dans la douce persuasion que le flambeau de la vérité dessilleroit bientôt l'esprit de vertige qui égaroit mes sujets : c'etoit encore par égard pour vous, dans l'espérance que vous abjureriez vos erreurs ; mais je me suis apperçu trop tard que je me trompois, et que, rester plus long-tems parmi vous, c'étoit approuver et autoriser vos crimes.

Enfin, Messieurs, la meilleure preuve de monstruosité de votre constitution, c'est que vous avez eu recours à des sermens sacrilèges : vous n'étiez donc pas sûrs du consentement unanime de mon peuple, pour l'engager par des liens. J'ai essayé, par ma fuite, de me soustraire aux horreurs dont vous m'environnez ; le salut de mon

royaume, ma sureté, celle de ma malheureuse famille, exigeoient ce prompt départ. Je suis ignominieusement replongé dans les fers : je m'attends à tout, après avoir essuyé les outrages que j'ai éprouvés depuis ma dernière arrestation. Au reste, je me tais sur mes maux personnels ; je ne plains que ma malheureuse famille : mais faites bien attention, Messieurs, que mon épouse est votre reine; que mon fils est l'héritier présomptif de la couronne de France, et que lui et ma fille sont les enfans de votre roi.

Signé LOUIS, *et plus bas*,

MONTMORIN, DEMOUSTIER, D'ESKELBECK. LAPORTE; DE LESSART, *et plusieurs autres personnages dont les noms sont inutiles à rapporter ici.*

Copie du Procès-Verbal des maîtres-ès-arts en médecine et chirurgie, déposé à l'Assemblée Nationale, le 13 *Novembre* 1791.

NOUS, soussignés, maître-ès-arts en l'université de Paris, membres du collège de l'académie-royale de chirurgie, anciens chirurgiens-majors des camps et armées du roi et du régiment des ci-devant gardes françoises......, attestons et certifions à qui il pourra appartenir, avoir été mandés, le 10 octobre dernier, pour donner nos soins à monsieur de CREQUY, né de BOURBON-MONTMORENCY, demeurant à Paris, rue de Richelieu, Hôtel-Royal de la Marine ; lequel se plaignoit d'une prostration complette des forces et de l'appétit ; de foiblesses et maux d'estomach et de défaillances ; d'une insomnie continuelle ; d'étourdissemens et de violens maux de tête, qui le faisoient souvent tomber dans un évanouissement dangereux ; de plus, d'un écoulement

perpétuel,

perpétuel et involontaire de la semence ; et d'une sensation douloureuse, accompagnée plusieurs fois de syncope, toutes les fois qu'il se présentoit à la garde-robe.

D'après le récit et l'exposé des incommodités dont se plaignoit M de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, nous avons procédé à l'examen des parties malades ; il nous a accusé et confessé ce qui suit, pour nous mettre à portée de remédier, s'il étoit en notre pouvoir, au rétablissement de sa santé, qui étoit alors en très-mauvais état, et de le soulager de plusieurs incommodités qui mettoient ses facultés physiques et morales, et même sa vie, dans le plus grand danger ; nous avons observé:

Premièrement. Un enfoncement des os du crâne, et une longue et large cicatrice à la partie moyenne et postérieure de la tête, occasionnés par un coup de sabre violent, que le malade nous a dit avoir reçu en 1771. Depuis ce tems, le malade est sujet aux maux de tête et aux étourdissemens.

Secondement. Le malade a dit avoir été empoisonné plusieurs fois dans ses alimens ; que sa vie a été plusieurs fois en danger, et qu'il ne l'a conservée qu'en faisant usage de contrepoisons ; mais que son estomach et son appétit sont dérangés depuis ce moment-là.

Troisièmement. Le malade nous a fait observer une cicatrice qui s'étend de l'aîle droite du nez au bord de la lèvre supérieure ; une autre, qui est à la partie supérieure du dos de la main droite, provenant d'une plaie faite par un poignard qui perça cette main de part en part, lorsqu'il la mit sur sa poitrine, pour préserver les parties précordiales ; deux cicatrices à la mamelle gauche, et deux à la droite; ...... six cicatrices, dont plusieurs sont très-longues et considérables dans l'étendue de la capacité du bas-ventre, lesquelles ont été produites par des plaies faites par des coups de poignard et d'épée, que le malade nous a confessé avoir reçus en

différens tems. De plus, il nous a fait remarquer un grand nombre d'autres cicatrices dans toute l'étendue des fesses et des cuisses, tant à leurs parties antérieures que postérieures, et nous a présenté plusieurs morceaux de peau desséchés, qu'il conserve, ainsi qu'une roulette de fer, en forme d'étoile à six pointes, rouillée et encore teinte de son sang, laquelle il nous a dit être une des cinq qui composoient la discipline avec laquelle on l'a flagellé une infinité de fois, et qui lui ont fait les plaies multipliées, dont il nous a fait voir les cicatrices...... Le malade nous a encore fait observer que, sur sa cuisse droite, en devant, et sur toute l'étendue de la fesse droite, on voit une espèce de chandelier à sept branches, qu'on dit être un *créquier de guèule*, partie principale des armes de la maison de Crequy, et que madame sa mère ainsi que plusieurs chirurgiens experts, lui ont assuré qu'il étoit né avec les susdites marques; ce que nous croyons véritable, après les avoir examinées.

Quatrièmement. Nous avons observé une cicatrice en forme de croix qui se trouve sur le gland, et qui s'étend sur presque toute son étendue; que le malade portoit au prépuce un anneau d'or à charnière, en forme de boucle d'oreille, qui le gênoit beaucoup, lequel, ainsi que deux autres semblables, desquels il s'étoit déjà fait délivrer, et qu'il portoit aux bourses et au-dessous de l'os sacrum (endroits où l'on trouve encore les cicatrices) recevoient et donnoient passage à une chaîne d'or, qui fermoit par un cadenat aussi d'or, qu'on lui a dit s'appeler *symphatiques;* le malade nous a attesté que ce fut en l'année 1782, qu'on lui fit cette horrible opération, et qu'on lui fit aussi boire un breuvage composé de son propre sang, de celui d'une jeune fille; de poudres et d'autres drogues que nous ne pouvons nommer ici par pudeur; que cette boisson fut aussi nommée *sympatique*; le tout afin, disoit-on, de le priver de la jouissance des femmes, et de l'empêcher d'avoir postérité, en lui occasionnant la perte continuelle et involontaire de sa semence, (ce projet a effectivement réussi; car le malade nous a confessé que, depuis ce moment, il étoit sujet à une perte continuelle et involontaire de sa liqueur prolifique, et qu'il éprouvoit de grandes foiblesses dans toutes les parties génitales).

Cinquièmement. Le consultant nous a déclaré qu'en février 1774, étant alors détenu prisonnier dans un cachot

des prisons de la prévôté royale de Versailles, le sieur de Blanchefort, soi-disant de Crequy, et sa famille, obtinrent un ordre secret du duc d'Aiguillon, alors ministre d'état, et signé, soi-disant, du roi, pour le faire mourir en lui ouvrant les veines des bras et des pieds; qu'en effet les sieurs de Blanchefort et *Davaud*, juges de la prévôté, étant présens, le geolier de la prison, aidé de deux valets, le mit absolument nud, et le lia sur une chaise de bois; après quoi le sieur de Blanchefort, lui-même, introduisit un élève en chirurgie, qu'il avoit mandé; lui montra le soi-disant ordre qu'il portoit, et lui commanda, avec menaces, de saigner aux quatre veines, le particulier qu'on lui présenta. Le chirurgien, tout troublé, pratiqua effectivement deux saignées aux bras, mais ne voulut point faire celles des pieds, assurant que ces opérations suffiroient, jugeant le prisonnier, alors saisi de frayeur, en état prochain de mort: le sieur Blanchefort se retira; alors le chirurgien, qui avoit reconnu ses projets infâmes, referma les saignées, et mit tout en usage pour rappeler à la vie le moribond qui venoit de perdre une quantité considérable de sang... (Le malade nous a dit avoir éprouvé alors des syncopes très-fréquentes pendant plusieurs jours, et que depuis ce moment-là sa santé avoit été considérablement affectée.) Le chirurgien alla faire part de cet horrible attentat à M. le maréchal de Noailles, alors gouverneur de Versailles, qui, sur le champ, fit, de son ordre, transporter le moribond, sous escorte, à l'Hôtel-Dieu de Versailles, où il est resté jusqu'à parfait rétablissement.

Sixièmement. Enfin le consultant nous a fait observer que sa mauvaise nourriture, dans ses différentes prisons, que l'air mal-sain et humide qu'il y avoit respiré, que les mauvais et incomplets traitemens de ses maladies, et qu'enfin l'ennui et les chagrins auxquels il étoit en proie dans ses différens cachots, lui avoient donné le scorbut; que dans cette maladie ses gencives ayant été ulcérées, il avoit perdu les dents, qui lui manquent effectivement aux deux machoires. (Les gencives étant encore aujourd'hui affectées, et plusieurs autres symptômes existant, nous jugeons que M. de Crequi n'est point encore aujourd'hui parfaitement guéri de cette maladie.)

D'après l'examen le plus scrupuleux du malade, et d'après l'énoncé qu'il nous a fait de tous les accidens ci-dessus mentionnés; nous avons procédé à la curation sinon complette, au moins partielle des maladies et in-

commodités dont il se plaignoit et au rétablissement de ses fonctions lésées. Nous avons déjà obtenu les succès suivans. 1°. Les fonctions de l'estomach se font beaucoup mieux ; les douleurs sont moins considérables, et la digestion s'opère avec moins de difficulté. 2°. L'insomnie et les maux de tête sont moins violens et moins continuels ; 3°. Nous l'avons délivré de l'anneau qu'il portoit au prépuce, duquel il n'avoit pu être privé jusqu'à ce jour, et qui lui procuroit des douleurs et une incommodité insupportables ; nous espérons qu'avec le tems, et que d'après l'emploi des moyens convenables, nous parviendrons à procurer à M. de Crequy, né de Bourbon-Montmorency, une guérison sinon parfaite, au moins la meilleure possible ; et nous tâcherons de le délivrer des incommodités qui lui rendent la vie douloureuse et insupportable.

En foi de quoi nous lui avons, sur sa requisition, délivré le présent, pour lui servir ce que de raison. A Paris, ce neuf novembre mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé DUFOUART, 1er. et FORESTIER, 2me.

Pour copie conforme à l'original. PIERRE.

SECONDE PÉTITION

A l'auguste Assemblée Nationale de France, séante à Paris.

MESSIEURS,

CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY, connu sous le nom d'Alexandre de CREQUY, a l'honneur de vous représenter, et s'offre d'avoir celui de vous prouver, quand vous le lui ordonnerez, que depuis le 13 du mois de novembre dernier, que vous lui rendîtes la justice d'accepter sa première Pétition, et de la renvoyer au comité de Législation, avec assurance que vous lui rendriez une prompte justice, touchant toutes ses justes plaintes, demandes et prétentions légitimes qu'il eut l'honneur de vous exposer, Messieurs, tant contre Louis XVI que contre ses indignes ministres et la maison de Blanchefort qui se dit Crequy, et qui tous, l'ont détenu prisonnier, injustement et chargé de chaînes, du poids de plus de soixante livres, pendant plus de 46 ans, et dans les plus affreux cachots souterrains et le tout, Messieurs, sans autres

raisons, sinon que j'étois fort riche, et qu'ils envioient les biens dont ils m'ont dépouillé; que je fus et serai toujours l'ami, le père protecteur et défenseur du peuple opprimé, aussi bien que des veuves et des orphelins; et que, comme ils en furent et en seront toujours les persécuteurs, les tyrans et les bourreaux, il falloit qu'ils me fissent périr avec tous ceux qui, comme moi, osoient prendre la défense de l'innocence opprimée, et leur dire de dures, mais de justes vérités, tant de bouche que par écrit.

Or, Messieurs, depuis que j'eus l'honneur de vous présenter ma pétition, le 13 novembre dernier, qui a pour principal but, celui de vous dévoiler et de vous prouver le comble des horreurs, de la tyrannie, du despotisme, des injustices et des atrocitées d'une partie de la famille royale et des ministres d'état, non seulement sous l'ancien régime, mais encore sous le nouveau, par le trop grand nombre et le trop grand crédit des aristocrates, qui fourmillent, végètent et travaillent aussi publiquement que sourdement, à une contre-révolution, tant au-dehors qu'au-dedans du royaume, en y rempant comme des serpens et des vipères, mais déguisés sous le voile et les apparences hypocrites de bons et zélés patriotes.

Ils me connoissent et ils me craignent, Messieurs, et c'est précisément pour ces raisons-là, que, non-seulement ils cabalent sourdement, pour empêcher ou retarder l'effectuation de vos bonnes intentions et de la justice qui m'est due, et qui vous caractérise et pénètre tous; mais qu'ils animent et soulèvent mes créanciers, de toutes les manières, pour me faire arrêter et enfermer, vu qu'ils savent que, depuis mon retour en France, je n'ai d'autres secours que ceux que me donnent mes propres domestiques, et qui, malgré le zèle et l'attachement qu'ils m'ont montré jusqu'aujourd'hui, commencent cependant à se rebuter, à se refroidir, et même à se désespérer, parce qu'ils ne voient pas de terme à mes affaires, et parce qu'ils n'ont d'autre espoir, que celui que je fonde sur votre exacte justice, mais qui malheureusement est trop lente relativement à mes besoins qui sont des plus urgens, puisque je manque des choses les plus nécessaires à la vie.

Mes ennemis, qui sont encore fort puissans, et qui savent tout ce que j'ai l'honneur de vous exposer,

n'épargnent ni argent ni promesses, pour engager ceux même qui m'ont secouru et soutenu jusqu'à présent, à me faire arrêter et enfermer; et n'ayant pas encore pu y réussir, me tendent des pièges, en m'assignant des rendez-vous, sous prétexte de vouloir me donner des secours et des renseignemens, qui, disent-ils, me seront très-favorables dans mes affaires. Enfin, Messieurs, n'ayant pu m'attirer dans leurs pièges, ils me font espionner avec tant d'exactitude, que j'ai été forcé de quitter l'hôtel garni que j'occupois ci-devant, et de changer de voiture tous les deux jours : mais, Messieurs, malgré toutes les précautions que je prends, je ne puis manquer de périr, soit par la voie de mes créanciers obérés, soit par les ruses et les artifices de mes ennemis et de leurs espions, si vous ne daignez me tendre promptement une main secourable, en m'accordant, non seulement des secours pour subsister, mais encore des gardes nationaux pour escorter ma personne. Par cette double justice, Messieurs, vous sauvez ma vie et ma liberté, qui courent le plus grand risque, et vous vous assurez de ma personne, dont les gardes vous répondront jusqu'à ce que, l'imposture étant reconnue, ceux d'entre mes accusateurs et moi qui en seront convaincus, soient conduits à l'échaffaud. C'est le sujet de la première et de cette seconde et respectueuse Petition, exposées à vos augustes yeux par Votre très-humble Serviteur;

CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY,
Résidant actuellement hôtel de Candie, rue des Bons-Enfans, près le Palais-Royal.

ADRESSE AUX SECTIONS DE PARIS.

Monsieur le Président et autres dignes Membres du Département et des Sections de Paris,

CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY a l'honneur de vous envoyer et celui de vous prier de vouloir bien agréer ses hommages et quelques exemplaires des deux Pétitions qu'il a eu l'honneur de présenter à l'auguste Assemblée Nationale; hommage qu'il se fait autant d'honneur que de gloire et de justice de rendre à la pureté, la sincérité et la vertu inébranlable et incorruptible de votre amour et vote zèle patriotique, qui

fait l'admiration, non seulement de toute la France, mais aussi celle de toute l'Europe, et la mienne, en mon particulier, toujours conjointement et si vertueusement réuni avec vos très-dignes et très-vénérables frères et sœurs compatriotes, pour immortaliser, de concert, votre gloire et vos vertus.

Daignez, Messieurs et dignes frères compatriotes, daignez vouloir non seulement me prendre sous votre puissante garde et protection, puisque ma vie et ma liberté sont en si grand danger, par les ruses, les artifices et les noirs complots de mes lâches ennemis, qui ne sont encore que trop puissans, mais daignez aussi m'honorer de vos vertueux suffrages et sollicitations, pour que l'auguste Assemblée Nationale de France, séante à Paris, m'accorde promptement les demandes et la justice que j'implore d'elle, depuis si long-tems, mais infructueusement jusqu'à présent, parce que, et malheureusement pour moi et pour tous nos chers frères et sœurs compatriotes et vertueux citoyens, elle est environnée d'un trop grand nombre d'aristocrates qui, sous le voile hypocrite et traître de bons et zélés patriotes, lui font mêler et confondre souvent les bons et sincères, d'avec les méchans et les traîtres, et l'empêchent enfin, ou tâchent de détourner ou de retarder l'effectuation de ses bonnes et spirituelles intentions, tant pour la justice qui m'est due, que pour le bonheur qu'elle médite pour toute la France, en général, comme pour chacun de nous, en particulier.

Mais, Messieurs et très-dignes frères et sœurs compatriotes, si le ciel et votre vertueux zèle concourent ensemble pour me faire obtenir la justice qui m'est due, et que je demande, ainsi que vous le jugerez par les deux pétitions que j'ai l'honneur de soumettre à vos lumières et à votre sagesse, la première preuve de ma juste et vive reconnoissance ainsi que de mon zèle patriotique, sera de vous présenter, aussi bien qu'à l'auguste Assemblée Nationale de France, un projet que le ciel à daigné m'inspirer, et qui, s'il n'est point détourné par les ennemis du bonheur de l'état et de la patrie, et qu'au contraire il soit ainsi que moi-même, vivement appuyé, secouru et protégé de tous les vrais, vertueux et zélés patriotes comme vous, Messieurs, dont le zéle et le patriotisme me sont connus, alors je vous proteste, Messieurs, et ma tête vous en répondra, qu'en moins d'une année, il ne sera plus parlé des émi-

grans ni autres ennemis de la chère patrie ; que toutes les dettes quelconques, non seulement de l'état, mais de chaque individu insolvable, seront payées ; qu'on n'entendra jamais plus parler d'aucun impôt ; que l'abondance de toutes choses règnera à jamais ; qu'il sera pourvu au bien-être et au bonheur de tous les pauvres mendians, infirmes et familles honteuses ; et finalement, que la France sera pour toujours au plus haut comble de gloire et de bonheur (1).

CHARLES DE BOURBON-MONTMORENCY, connu si long-tems, par ses malheurs non mérités, sous le nom D'ALEXANDRE DE CREQUY,

Demeurant actuellement rue des Bons-Enfans, hôtel de Candie, près le Palais-Royal.

---

(1) *C'est par l'effectuation des promesses ci-exposées, que M. Charles de Bourbon-Montmorency fonde son honneur et gloire immorelles de prouver et de faire juger par l'Assemblée Nationale et toute la nation, s'il est digne d'être regardé et traité universellement pour l'ami et le protecteur de la patrie, comme il a osé se qualifier, et s'offre de le prouver au péril de sa vie, ou s'il n'est qu'un fou, tel que ses ennemis et tyrans de la patrie s'efforcent à le persuader, pour le décréditer dans l'esprit public ; au reste, plus de deux cents personnes, dont les vertus et la fortune sont connues, fourniront, avec M. de Bourbon, tous les frais nécessaires pour ledit projet, sans qu'il en coûte un sol à la Nation.*

De l'Imprimerie de POUGIN, rue Mazarine, n°. 51.